

# BTS Professions Immobilières (BTS PI)

## Objectifs

Ce BTS forme des techniciens supérieurs chargés de négocier et de gérer les biens immobiliers. Dans sa fonction commerciale, le titulaire du BTS PI prospecte, négocie et signe des contrats de mandat et des baux de location. Dans sa fonction de gestion, il administre des biens et assure le lien avec les copropriétaires.

À l'issue de la formation, les participants seront capables d'exercer une activité de service qui requiert la mobilisation de nombreuses compétences relationnelles, juridiques, organisationnelles, administratives, commerciales, financières, comptables, fiscales...

## Entreprises d'accueil

Les agences immobilières, les cabinets d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative...), les organismes HLM, les offices notariaux, les sociétés de promotion-construction, les entreprises ou collectivités qui gèrent leur patrimoine immobilier.

## Prérequis

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Bac général, technologique ou professionnel.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
32031309	14922

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 5 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac+2.

### Durée de la formation

1 350 heures (sur 2 ans).  
Démarrage en août.

### Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne :  
2 jours en UFA, 3 jours en entreprise,  
+ 4 semaines complètes en UFA.  
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.  
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



### UFA Montplaisir

14 rue Barthélemy de Laffemas  
26000 VALENCE  
04 75 82 18 10  
secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org  
www.cfp-montplaisir.org

Responsable formation : Mme SOUBEYRAND  
cosette.soubeyrand@ensemble-montplaisir.org  
Responsable UFA : Mme BOFFARD  
isabelle.boffard@ensemble-montplaisir.org

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Culture générale et expression
	Langue vivante étrangère
Matières professionnelles	Transactions immobilières
	Gestion immobilière
	Economie et organisation
	Droit et veille juridique
	Architecture, habitat et urbanisme, développement durable

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, jeux de rôle, business games)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>Culture générale et expression</b>	3	Ponctuel	Ecrit
<b>Langue vivante étrangère</b>	2	Ponctuel	Ecrit
<b>Conseil en ingénierie de l'immobilier</b>	4	Ponctuel	Ecrit
<b>Communication professionnelle</b>	2	Ponctuel	Oral
<b>Techniques immobilières</b>			
• Transaction immobilière	3	Ponctuel	Ecrit
• Gestion immobilière	3	Ponctuel	Ecrit
<b>Conduite et présentation d'activités professionnelles</b>	4	Ponctuel	Oral

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Possibilité de valider l'épreuve de Culture Générale et Expression et l'épreuve en langue vivante étrangère, pour tout détenteur d'un autre BTS.

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	92%	96,69%	97,26%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	95%	91,89%	89,20%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	88%	82,24%	80,73%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	80%	60%	68,75%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	75%	-	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>70%</b>	<b>82%</b> <b>(dont taux de poursuite d'étude)</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>	
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>87%</b>	<b>88%</b>

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Licences professionnelles (transaction et commercialisation de biens immobiliers, transaction et gestion immobilières, gestion et administration de biens, droit et gestion de immobiliers, droit du logement social,...
- 3<sup>e</sup> année de Bachelor en Ecole de commerce.

### Débouchés professionnels :

- Agent immobilier
- Gestionnaire de biens locatifs
- Gestionnaire de copropriétés
- Gestionnaire social
- Juriste immobilier
- Négociateur immobilier
- Promoteur immobilier
- Responsable de programmes immobiliers
- diagnostiqueur immobilier
- ...

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 7 000 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Vous poursuivez un parcours en formation en apprentissage après une 1<sup>ère</sup> année de BTS ou BTSA sous statut scolaire : La rémunération sera celle d'une 2<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021 (sous réserve du nombre de places disponibles).**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accès par transport

- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
  - Parc à vélo.
  - Lignes de bus à proximité 1, 5, 7, 20, Cité 2.
- Informations : <https://www.vrd-mobilites.fr>
- Transports scolaires bus express.
  - Gare TGV au centre-ville.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

ISQ OPQF/Professionnels du métier

### • Restauration

- Snack sur place.
- Salle repas équipée de micro-ondes
- Restaurant Universitaire, Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Liste de résidences étudiantes transmis par l'UFA
- Liste de logements transmis par l'UFA

## Matériel / Équipement

- Informatique : Office 365 (Bureau virtuel).
- Salles équipées de vidéoprojecteur, tableau interactif et WIFI.

## Coordonnées de l'UFA



### UFA Montplaisir

14 rue Barthélemy de Laffemas  
26000 VALENCE  
04 75 82 18 10

[secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org](mailto:secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org)  
[www.cfp-montplaisir.org](http://www.cfp-montplaisir.org)

Responsable de formation : Cosette SOUBEYRAND | [cosette.soubeyrand@ensemble-montplaisir.org](mailto:cosette.soubeyrand@ensemble-montplaisir.org)

Responsable UFA : Isabelle BOFFARD | [isabelle.boffard@ensemble-montplaisir.org](mailto:isabelle.boffard@ensemble-montplaisir.org)

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
[cfa@akteap.cneap.fr](mailto:cfa@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026